

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le 16/01/2023

ID : 095-259500627-20230112-D2023_002-DE



Annexé à la délibération N° 223-002
du 12 janvier 2023

COMITE SYNDICAL

Date : 12 janvier 2023

Objet :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU S.M.E.A.G. DE L'ILE DE LOISIRS DE
CERGY-PONTOISE
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 janvier 2023

Objet : Approbation du budget primitif 2023 – Budget Principal

Contexte

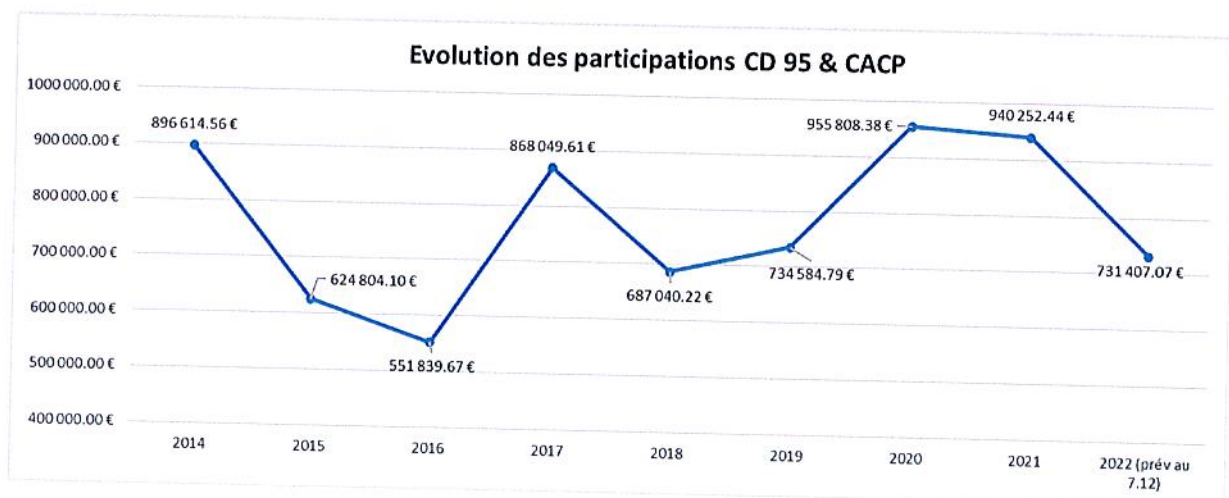
Le projet de budget 2023 qui est présenté, a été élaboré collectivement entre la direction, les responsables de secteur et les responsables d'activités à l'appui du rapport d'orientation budgétaires définies par le comité syndical lors de sa tenue le 3 novembre dernier.

Le budget 2023 est le 1^{er} budget de l'île de loisirs présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle nomenclature est généralisée à l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2024. Pour rappel, le budget annexe, soumis à TVA, est clôturé à compter du 1^{er} janvier 2023. En raison d'une grande majorité d'activités désormais fiscalisées, les prévisions budgétaires 2023 sur le budget principal seront ainsi mixte (HT ou TTC) selon si l'activité est soumise à TVA ou non.

Alors que le budget 2022 tenait compte de l'amélioration globale de la situation sanitaire, construit sous le signe du « rebond » présentant ainsi l'île de loisirs de Cergy-Pontoise en « ordre de marche » pour retrouver son niveau de fonctionnement d'avant pandémie, le budget prévisionnel 2023 est élaboré en pleine crise économique rendant l'exercice plus complexe tant un certain nombre d'incertitudes pèsent sur l'avenir. En effet, la dynamique inflationniste pèse fortement sur les prévisions budgétaires dans un contexte de hausse quasi exponentielle des prix de l'énergie (gaz, électricité, ...) induisant une historique tension sur le marché des fournitures (matériau, alimentation, contrat de service...) sans oublier les revalorisations salariales nécessaires.

En effet, l'île de loisirs subit les effets économiques entraînés par le conflit en Ukraine, imprévu donc imprévisible, comme par exemple l'augmentation des charges à service constant, la hausse du point d'indice et les revalorisations du SMIC.

D'autre part, la saison 2022, malgré des conditions météorologiques particulièrement favorables, a connu une baisse structurelle des fréquentations, accompagnée d'une hausse des charges de la sécurité afin de faire face à l'augmentation des problématiques de protection des personnes et des biens.



Les résultats de l'année 2022 qui seront confirmés à l'issue du vote du compte administratif devraient faire apparaître un déficit d'environ 1 463 000 €, soit des participations pour 2022 à hauteur de 731 500€, soit un niveau moindre de celui prévu au précédent budget primitif qui avait été établi à 839 000 € pour la Communauté d'Agglomération et le Conseil Départemental. Cette baisse s'explique en partie par le versement par l'Etat de 2 fonds de soutien : 180 586€ pour le fond de soutien COVID pour l'année 2021 et un acompte de 50% d'un montant de 76 185€ concernant le filet de sécurité inflation pour l'année 2022. Ces montants restent cependant modestes au regard des pertes de ressources et de la prise en compte de la charge inflationniste mais elles permettent d'établir des participations assimilables pour les collectivités supports.

Rappelons que ce chiffre reste à ce stade une estimation prudente, l'exercice budgétaire n'étant clos qu'à fin janvier.

Pour rappel, le budget primitif est construit selon une année météorologique « moyenne » soit une année de loisirs en ordre de marche, sans prise en compte d'évènements météorologiques exceptionnels, favorables ou dégradés par définition imprévisibles.

Le budget primitif 2023 reflète ainsi une gestion maîtrisée de ses moyens et de ses ressources. Cependant tenant compte de la conjoncture, le SMEAG doit faire face à des charges nouvelles dont les détails figurent ci-dessous et qui impactent le projet de budget 2023.

Projet de budget primitif 2023

La construction du budget 2023 s'inscrit exceptionnellement sous la pression de quatre contraintes pour lesquelles les élus du comité doivent porter une attention particulière :

- I) Prendre en compte la croissance de charges pérennes imposées cumulées avec l'impact d'une hausse de l'inflation non maîtrisée à ce jour qui s'installe durablement nécessitant la recherche sans cesse renouvelée de la rationalisation de la gestion générale, concernant notamment le coût des fluides entraînant des décisions et des dispositions en conséquence : fermeture partielle d'équipement, recours à une tarification adaptée pour les équipements énergivores,
- II) Anticiper l'évolution des recettes, nécessitant l'amélioration et le renouvellement de l'offre actuelle par le biais d'études spécifiques en vue de partenariat avec le secteur privé sous toutes formes de contractualisation,
- III) Sécuriser les pratiques aquatiques (sécurisation de l'espace de baignade par la mise en place d'une barrière continue, développement du bassin d'apprentissage).
- IV) Organiser le renforcement de la saisonnalité de certains postes (difficultés de recrutement, analyser l'évolution de la masse salariale avec chaque départ).

Les propositions de budget de fonctionnement et d'investissement devront donc naturellement tenir compte des éléments précités.

A. La section de fonctionnement

1 – Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses prévues est de 5 782 950€. Les dépenses sont en hausse par rapport au budget primitif de 2022 (+6,05%)

D E P E N S E S	Chapitre	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	TOTAL BP 2022	BP 2023	# 2023/2022	Variation
	011	Charges a caractère général	827 431.00 €	796 107.00 €	1 623 538.00 €	1 777 975.00 €	154 437.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 358 779.16 €	1 220 619.44 €	3 579 398.60 €	3 713 633.42 €	134 234.82 €	3.75%
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00 €	2 000.00 €	37 000.00 €	78 450.00 €	41 450.00 €	112%
66	Charges financières	1 500.00 €	- €	1 500.00 €	1 500.00 €	- €	0%
67	Charges exceptionnelles	15 000.00 €	5 000.00 €	20 000.00 €	8 000.00 €	- 12 000.00 €	-60%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	169 348.85 €	22 463.55 €	191 812.40 €	203 391.58 €	11 579.18 €	6.04%
	TOTAL	3 407 059.01 €	2 046 189.99 €	5 453 249.00 €	5 782 950.00 €	329 701.00 €	6.05%

✓ Les charges générales de personnel (+3,75%)

Les charges générales de personnel sont en hausse malgré des efforts constants sur la maîtrise de la masse salariale.

Celle-ci est en augmentation de 3,02% soit environ 105 100€ puisqu'elle prend en compte les décisions imposées par le gouvernement (l'augmentation du SMIC, du point d'indice, la revalorisation des agents titulaires de catégorie B prévue en septembre 2022, l'augmentation de la cotisation apprentissage pour le CNFPT). Si elle est en augmentation de 3,02% comparée à 2022, elle est en baisse de 0,83% comparé au budget primitif de 2020.

En ce qui concerne les agents permanents (titulaires, contractuels, emplois aidés et apprentis), l'augmentation de 0.12% des dépenses est contenue par rapport aux évolutions imposées (-2,53% comparé au BP 2020), elle prend notamment en compte la restructuration du service Animation Sports Sécurité Prévention avec le départ de deux agents à la retraite en 2023, 2 départs à la retraite au service technique également, le remplacement du responsable TIC Domotique par un apprenti en informatique pour l'instant. Les dépenses du personnel intègrent également une enveloppe budgétaire pour les contractuels de catégorie B des échelons 1 à 3 (filiale sportive). Elles permettent aussi le paiement de la GIPA de 2020 à 2022 (+3330€). L'augmentation de la complémentaire santé a un impact sur la masse (+2000€ de charges patronales). Le coût du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est estimé à 20 000€ pour 2023.

La masse salariale des agents saisonniers quant à elle enregistre une augmentation de 11.54% soit 102 100€ (mais une hausse de 3,93% comparé à 2020) qui s'explique par le renforcement de la saisonnalité souhaité pour la saison 2023 en prévoyant 49 000 heures au budget primitif soit +1882 heures. L'augmentation du volume horaire s'explique par :

- ✓ Malgré une économie réalisée du fait du décalage de l'ouverture du centre balnéaire au 10 juin 2023 avec ouverture les mercredis et week end sur le mois de juin (-800h environ),
- ✓ Lorsqu'un agent quitte la collectivité, le SMEAG étudie le remplacement d'un permanent sur l'année par un saisonnier, cela a pour conséquence de rajouter des heures mais dans le même temps de baisser la masse salariale des permanents (2 départs à la retraite remplacés par des saisonniers 5 mois, 1 permanent en moins (difficulté de recrutement) au stade d'eau vive remplacé par un saisonnier 5 mois)
- ✓ Dans la perspective de créer une clôture de sécurité autour du plan d'eau de la baignade, 2840h d'agent de prévention sont inscrits à titre de prudence pour une première mise en œuvre,
- ✓ Un renfort 3 mois est également prévu au service des secours.

Par ailleurs, cela s'ajoute à l'augmentation des taux horaires pour les 1ères catégories d'agent conformément à l'augmentation du SMIC, dans le but de conserver un écart et garantir l'attractivité de la collectivité.

Enfin les dépenses liées au contrat d'assurance du personnel, renouvelé en 2023, les frais du CIG, les rachats CNRACL, la médecine du travail et le FIPHP augmentent de 30.7% soit +29 100€.

✓ **Les charges à caractère général et de gestion (+9,51%)**

Ces charges augmentent de 154 437€. Elles correspondent à une prévision difficile à estimer au regard de l'évolution de l'inflation en 2023 avec l'augmentation des contrats, des marchés, des fluides. Le budget de la sécurité est revu à la hausse pour permettre principalement le fonctionnement serein du dispositif de la clôture de sécurité autour du plan d'eau principal de la baignade. Ce budget évolue de 158 000€ au BP 2022 à 306 150€ au BP 2023, soit une augmentation de 93,77%.

Le budget de la formation augmente également pour prendre en compte les frais liés à l'apprentissage, le paiement de 3 formations BNSSA afin de favoriser le renouvellement des saisonniers en 2023 et la formation liée au nouveau logiciel de Régie (+12 000€). L'augmentation de la masse salariale a un impact sur l'assurance responsabilité civile (+10 250€). Des efforts sont donc réalisés pour maintenir la hausse, certaines baisses sont prévues en corrélation avec la baisse des recettes prévisibles (centre de séjour par exemple).



✓ Les autres charges

Le chapitre 65 **Autres charges de gestion courante** prévoit la redevance et droits d'utilisation en informatique (prévu en 2022 en investissement) (+28 900€), les indemnités des élus, les créances admises en non-valeur, et les dépenses exceptionnelles (prévues en 2022 au chapitre 67, modifié au chapitre 65 avec la M57) (+13 050€)

Le chapitre 66 **Charges financières** est stable comparé à 2022.

Le chapitre 67 **Charges exceptionnelles** est diminué avec 8 000€ inscrits pour les titres annulés sur exercice antérieur.

2 – Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes prévues hors participation des partenaires est de 3 722 950€. Les recettes sont en baisse de 1,39% par rapport au budget primitif 2022.

SANS PARTICIPATION DES PARTENAIRES							
R E C E T T E S	Chapitre	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	TOTAL BP 2022	BP 2023	# 2023/2022	Variation
	013 Atténuation de charges	32 000 €	- €	32 000 €	30 000 €	- 2 000.00 €	-6.25%
	70 Produits des services	872 015 €	2 818 809 €	3 690 824 €	3 638 500 €	-52 324.00 €	-1.42%
	74 Dotations et participations	10 800 €	- €	10 800 €	11 950 €	1 150.00 €	11%
	75 Autres produits de gestion courante	25 625 €	- €	25 625 €	36 500 €	10 875.00 €	42%
	77 Produits exceptionnels	14 000 €	2 000 €	16 000 €	6 000 €	-10 000.00 €	-63%
TOTAL	954 440 €	2 820 809 €	3 775 249 €	3 722 950 €	-52 299.00 €	-1.39%	

Comme chaque année, les recettes générales d'activités sont estimées de manière très prudente. Pour 2023, elles s'élèvent à 3 722 950 € contre 3 775 249€ en 2022, soit – 52 299€

Cela démontre, une fois de plus, les difficultés spécifiques quant à la prévision budgétaire d'une île de loisirs dont le fonctionnement relève en grande partie d'activités de plein air soumises à la variabilité météorologique.

Elles prennent également en compte les évolutions tarifaires et sont estimées dans un contexte d'activité et de fréquentations moyennes sur la base du Bilan de 2022.

Il convient de préciser que comme chaque année les crédits affectés au centre de séjour tant en dépenses qu'en recettes, pour l'accueil du dispositif des femmes en grande précarité sont prévus pour la période de janvier à mars. Néanmoins, cette année l'absence d'engagement formalisé de la reconduction du dispositif par l'Etat ne permet pas d'inscrire, à l'appui du principe de sincérité budgétaire, ces crédits de janvier à mars 2023 (-160 000€). En effet, le dispositif n'est pas reconduit à ce jour ce qui explique la baisse des prévisions.

Par ailleurs, les recettes proposées prennent en compte par réalisme les baisses structurelles constatées sur certaines activités : ainsi au téléski, la prévision s'établit à 260 000 € contre 273 000 € en 2022 ; au stade d'eau vive, le montant inscrit est de 170 000€ au lieu des 231 000 € de 2022 ; à la vague à surf une baisse de 16 670€ est à noter ; de même pour Manifestation et Evénements d'environ 66 000€ (village sportif sur 4 semaines et non 6 semaines).

Les 22 500€ de recettes prévues en 2022 pour la voile ne sont pas reconduits suite à l'arrêt de cette activité.

Les recettes du centre balnéaire et du parking sont inscrites quant à elles pour des montants plus proches des réalités constatées ces dernières années car historiquement plus fiables car plus constantes : ainsi 730 000 € sont inscrits pour le centre balnéaire contre 620 000 € au budget primitif 2022 (765 000 € réalisés en 2022) (ces chiffres prennent en compte la recette pour la formule Aquaparc + entrée baignade dont nous reversons une partie au concessionnaire (69 000€)) et 520 000 € pour le parking (548 000 € réalisés en 2022).

Pour rappel, ces augmentations ont été prises en considérations selon un contexte d'activités et de fréquentations moyennes. Les dispositifs prévus par le label « Sécuri-site » mis en œuvre en cas de contexte de forte chaleur et de forte fréquentation ne pourront être compensés, lors de décisions modificatives, qu'avec des recettes supplémentaires réalisées lors de journées exceptionnelles.

*Ces différents éléments pris en compte, **le déficit prévisionnel** du budget primitif 2023 s'établit à hauteur de **2 060 000€** ce qui induit une **participation prévisionnelle** du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise de **1 030 000,00€** pour atteindre l'équilibre budgétaire.*

Les participations sollicitées auprès des partenaires sont donc supérieures à celles inscrites au BP 2022 ; elles tiennent compte dans une démarche de réalisme et de prudence de la baisse de fréquentation constatée sur certaines activités, mais aussi de la nécessité d'un accroissement des crédits dédiés à l'entretien des équipements, à la sécurité et surtout pour faire face à la tension inflationniste.

B. La section d'investissement

Les opérations pour lesquelles les notifications des subventions de la Région sont parvenues font l'objet d'une inscription équivalente en dépenses et en recettes pour un montant total de 141 600€. Il s'agit des opérations suivantes :

- Rénovation de la voie des Sabliers : 81 600€
- Abattage de peupliers : 60 000€

Les programmations pour lesquelles les subventions de la Région ne sont pas encore notifiées seront naturellement inscrites au cours de l'exercice, sous réserve de leur acceptation par le Vice-président de la Région.

Pour rappel, la section d'investissement reprend également les investissements propres du SMEAG financés par la dotation aux amortissements qui s'élève à 203 391,58€, à laquelle s'ajoute la part du FCTVA non reversée à la Région, estimée à 40 940€.

Il s'agit essentiellement du renouvellement du matériel indispensable pour le fonctionnement des activités mais également de divers travaux de gros entretien du patrimoine.

Les principales dépenses 2023 sont :

- ✓ Le renouvellement de matériels pour le secteur hébergement – restauration - salles à hauteur d'environ 27 940€,
- ✓ Une armoire de sécurisation pour le padel et les objets trouvés pour l'accueil multisports (3 000€)
- ✓ 15 000€ pour la signalétique de l'ensemble de l'île de loisirs, 4 200€ pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle et 3 600€ pour le développement de la boutique en ligne,
- ✓ 16 000€ pour le service sécurité secours dont 8 000€ pour le remplacement d'un tiers des talkies et 8000 € pour l'achat d'un quad agricole,

- ✓ 13 000€ pour le téléski comprenant l'achat de casiers (3 000€) et de module avec chaîne et corps morts pour le développement du parc à modules (10 000€)
- ✓ 35 500€ pour le stade d'eau vive pour l'achat de nouveaux rafts et le remplacement de kayak (10 500€), pour l'acquisition d'obstacles de berge et d'autres mobiles (25 000€),
- ✓ 5 000€ pour la location pour l'acquisition de big paddle et le renouvellement de canoë kayak,
- ✓ 4 500€ pour l'acquisition d'un système de chronométrage et de contrôle de pointage pour les activités terrestres,
- ✓ 4 880€ pour l'achat d'un container pour le challenge radeau,
- ✓ 34 000€ pour l'acquisition au service technique d'un tracteur d'occasion,
- ✓ De petits travaux pour la rénovation des bâtiments (centre balnéaire, multisports, stade d'eau vive, centre de séjour, points de vente téléski) pour un total de 9 400€,
- ✓ 24 200€ pour l'achat de pompe à chaleur réversible (salle du ponton et logement de fonction à l'hébergement)
- ✓ 5 420 € pour l'acquisition d'une chambre froide négative pour la salle du Ponton,
- ✓ 2 000€ pour l'acquisition d'une compteuse à billets et détection de faux billets pour la régie,
- ✓ 1 395€ pour le paramétrage du nouveau logiciel Régie,
- ✓ 2 160 € pour de la téléphonie et un écran informatique.
- ✓ Diverses acquisitions/travaux de faibles montants unitaires prévus au service technique, pour le padel, le parking, le CDLJ, la SPE, le téléski, le stade d'eau vive, le centre balnéaire, la vague à surf, le pôle nature ainsi qu'au restaurant pour 33 135 €.

Il est nécessaire de souligner une nouvelle fois, l'intérêt pour le SMEAG de disposer de financements permettant l'investissement dans du matériel supplémentaire pour faire face aux nouveaux besoins quantitatifs et qualitatifs en matière d'accueil de tous les publics, ce que les seules dotations aux amortissements ne permettent pas.

1. Présentation générale du Budget Primitif 2023

PROJET BP 2023 BUDGET PRINCIPAL							
FONCTIONNEMENT			RECETTES				
DEPENSES	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	PROPOSITION BP 2023		BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	PROPOSITION BP 2023
011 Charges à caractère général	827 431.00	2 791 345.45	1 777 975.00	013 Atténuation de charges	32 000.00	0.00	30 000.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 579 398.40	0.00	3 713 633.42	70 Produits des services	2 867 253.45	2 818 809.00	3 638 500.00
65 Autres charges de gestion courante	35 000.00	2 000.00	78 450.00	74 Dotations et participations	1 688 800.00	0.00	2 071 950.00
66 Charges financières	1 500.00	0.00	1 500.00	75 Autres produits de gestion courante	25 625.00	0.00	34 500.00
67 Charges exceptionnelles	15 000.00	5 000.00	8 000.00	77 Produits exceptionnels	14 000.00	2 000.00	6 000.00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	169 348.85	22 463.55	203 391.58				
TOTAL	4 627 678.45	2 820 809.00	5 782 950.00	TOTAL	4 627 678.45	2 820 809.00	5 782 950.00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	PROPOSITION BP 2023	RECETTES	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	PROPOSITION BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	182 240.00	0.00	241 171.00	10 Dotations, fonds divers et réserves	220 780.00	0.00	282 111.00
20 Immobilisations incorporelles	15 000.00	0.00	10 690.00	13 Subventions d'investissement (Région)	0.00	0.00	141 600.00
21 Immobilisations corporelles	158 563.85	22 463.55	224 241.58	040 Dotations aux amortissements	169 348.85	22 463.55	203 391.58
23 Immobilisations en cours	34 325.00	0.00	151 000.00				
Rénovation de la voie des Sabliers			81 600.00				
Abattage de peupliers			69 000.00				
Travaux SNEAG			9 400.00				
TOTAL	390 128.85	22 463.55	627 102.58	TOTAL	390 128.85	22 463.55	627 102.58
	412 592.40				412 592.40		



2. Propositions 2023 par secteur d'activités

En général, il convient de prendre en considération pour chacun des secteurs l'augmentation des dépenses pour faire face à une inflation non prévisible, et des recettes moindres suite à une baisse structurelle. Néanmoins, un effort a été dans chacun des secteurs pour atténuer l'augmentation de dépenses nécessaires à l'île de loisirs.

Secteur Animation - Sport - Secours - Prévention

BP 2019 (BP+BA)		BP 2020 (BP+BA)		BP 2021 (BP+BA)		BP 2022 (BP+BA)		BP 2023	
D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
1 692 995 €	2 300 850 €	1 648 386 €	2 206 450 €	1 552 157 €	1 679 100 €	1 506 969 €	1 984 949 €	1 710 285 €	1 993 000 €

Secteur Développement commercial - Communication – Hébergement- Restauration

	BP 2019 (BP+BA)		BP 2020 (BP+BA)		BP 2021 (BP+BA)		BP 2022 (BP+BA)		BP 2023	
	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
Total secteur	1 303 054	1 227 400	1 345 973	1 314 750	1 308 567	1 136 000	1 396 917	1 197 000	1 406 271	1 132 550
Dont Restauration	482 798	602 250	444 500	540 000	413 346	450 000	462 716	500 000	473 521	600 000
Dont Centre de séjour	366 715	525 150	469 092	682 750	473 341	650 000	491 280	600 000	447 037	440 000

Secteur Technique – Entretien – Maintenance – Travaux

BP 2019 (BP+BA)		BP 2020 (BP+BA)		BP 2021 (BP+BA)		BP 2022 (BP+BA)		BP 2023	
D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
1 574 834	1 850	1 656 541	1 000	1 604 397	1 000	1 625 309	1 000	1 655 836	5 000

Secteur Administration - Finances - Personnel

BP 2019 (BP+BA)		BP 2020 (BP+BA)		BP 2021 (BP+BA)		BP 2022 (BP+BA)		BP 2023	
D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
1 020 717	561 500	956 800	545 500	937 079	606 100	924 054	592 300	1 010 559	592 400



Les propositions de budget 2023 sont les suivantes :

Investissement

	BP 2019		BP 2020		BP 2021		BP 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	653 135	653 135	608 453	608 453	461 671	461 671	390 129	390 129	627 103	627 103
Annexe	25 113	25 113	24 254	24 254	23 554	23 554	22 464	22 464		

Fonctionnement

	BP 2019		BP 2020		BP 2021		BP 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	5 110 937	5 110 937	5 076 446	5 076 446	4 894 946	4 894 946	4 627 678	4 627 678	5 782 950	5 782 950
Dont reversement du BA		1 424 137		1 432 746		1 286 246		1 995 238		
Annexe	1 904 800	1 904 800	1 964 000	1 964 000	1 793 500	1 793 500	2 820 809	2 820 809		
Dont reversement au BP	1 424 137		1 432 746		1 286 246		1 995 238			

RECAPITULATIF PAR SECTEUR

SECTEUR	BP 2018 (BP +BA)		BP 2019 (BP +BA)		BP 2020 (BP +BA)		BP 2021(BP +BA)		BP 2022(BP +BA)		BP 2023	
	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
Animation - Sports - Secours - Prévention	1 902 611	2 408 193	1 692 995	2 300 850	1 648 386	2 206 450	1 552 157	1 679 100	1 506 969	1 984 949	1 710 285	1 993 000
<i>Résultat</i>		505 582		607 855		558 064		126 943		477 980		282 715
Développement commercial - Communication - Hébergement - Restauration	1 182 700	1 049 690	1 303 054	1 227 400	1 345 973	1 314 750	1 308 567	1 136 000	1 396 917	1 197 000	1 406 271	1 132 550
<i>Résultat</i>		-133 010		-75 654		-31 223		-172 567		-199 917		-273 721
Services techniques - Programmation	1 484 082	21 317	1 574 834	1 850	1 656 541	1 000	1 604 397	1 000	1 625 309	1 000	1 655 836	5 000
		-1 462 765		-1 572 984		-1 655 541		-1 603 397		-1 624 309		-1 650 836
Administration - Finances - Personnel	1 045 807	576 000	1 020 717	561 500	956 800	545 500	937 079	606 100	924 054	592 300	1 010 559	592 400
		-469 807		-459 217		-411 300		-330 979		-331 754		-418 159
TOTAL TOUS SECTEURS	5 675 200	4 055 200	5 591 600	4 091 600	5 607 700	4 067 700	5 402 200	3 422 200	5 453 249	3 775 249	5 782 950	3 722 950
Déficit prévisionnel au budget primif		-1 560 000		-1 500 000		-1 540 000		-1 980 000		-1 678 000		-2 060 000
Participation prévisionnelle de chaque partenaire		780 000		750 000		770 000		990 000		839 000		1 030 000

PROJET BP 2023
BUDGET PRINCIPAL
sans participation des partenaires (et reversement pour 2022)

FONCTIONNEMENT					RECETTES				
DEPENSES	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	TOTAL BP 2022	BP 2023		BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	TOTAL BP 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	527 431,00	796 107,00	1 623 538,00	1 777 975,00	013 Atténuation de charges	32 000,00	0,00	32 000,00	30 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 358 779,16	1 220 619,41	3 579 398,60	3 713 633,42	70 Produits des services	872 015,00	2 818 809,00	3 690 824,00	3 638 500,00
65 Autres charges de gestion courante	35 000,00	2 000,00	37 000,00	78 450,00	74 Dotations et participations	10 800,00	0,00	10 800,00	11 950,00
64 Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	75 Autres produits de gestion courante	25 625,00	0,00	25 625,00	36 500,00
67 Charges exceptionnelles	15 000,00	5 000,00	20 000,00	8 000,00	77 Produits exceptionnels	14 000,00	2 000,00	16 000,00	6 000,00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	169 348,85	22 463,55	191 812,40	203 391,58					
TOTAL	3 407 059,01	2 046 189,99	5 453 249,00	5 782 950,00	TOTAL	954 440,00	2 820 809,00	3 775 249,00	3 722 950,00
					Résultat de l'exercice BP+BA			-1 678 000,00	-2 060 000,00
					Déficit sans participation des partenaires			-1 678 000,00	-2 060 000,00
					Participation des partenaires			839 000,00	1 030 000,00

INVESTISSEMENT					RECETTES				
DEPENSES	BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	TOTAL BP 2022	BP 2023		BP 2022 Bpal	BP 2022 BA	TOTAL BP 2022	BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	182 240,00	0,00	182 240,00	241 171,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	220 780,00	0,00	220 780,00	282 111,00
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	15 000,00	10 690,00	13 Subventions d'investissement (Région)	0,00	0,00	0,00	141 600,00
21 Immobilisations corporelles	158 563,85	22 463,55	181 027,40	224 241,58	042 Dotations aux amortissements	169 348,85	22 463,55	191 812,40	203 391,58
23 Immobilisations en cours	34 325,00	0,00	34 325,00	151 000,00					
TOTAL	390 128,85	22 463,55	412 592,40	627 102,58	TOTAL	390 128,85	22 463,55	412 592,40	627 102,58